



2 - Problématiques, composantes et étapes d'un projet de mutualisation

INTRODUCTION

Comme tout projet, un projet de mutualisation implique : une méthodologie claire, un pilotage fort et une information, voire une association des parties prenantes.

REPÈRES

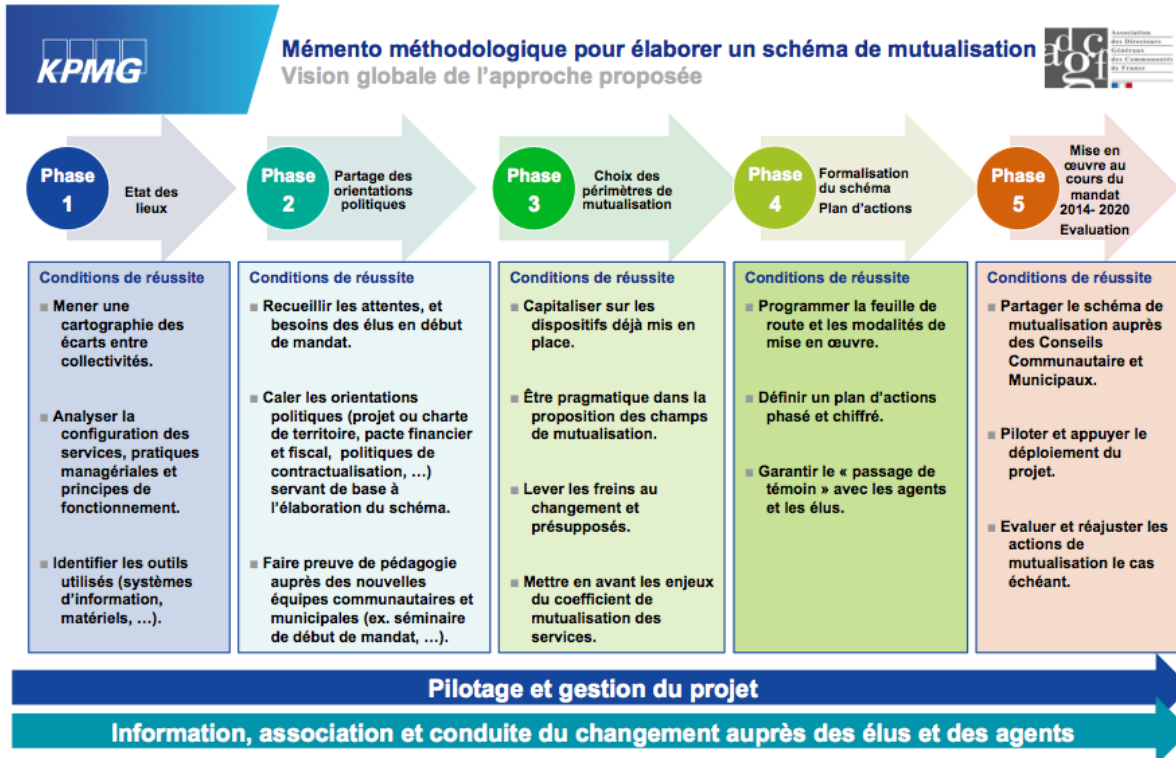
Le cabinet KPMG propose une méthodologie en 5 phases¹ :

1. Etat des lieux ;
2. Partage des orientations politiques ;
3. Choix des périmètres de mutualisation ;
4. Formalisation du schéma et plan d'actions ;
5. Mise en œuvre au cours du mandat 2014-2020 et évaluation.

Deux actions sont à développer en parallèle :

- le pilotage et la gestion du projet, grâce à la mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique, et de contributeurs via des groupes de travail (élus, agents, citoyens) ;
- l'information, l'association des parties prenantes et la conduite du changement auprès des élus et des agents.

¹ Méthodologie issue du document « Préparation du schéma de mutualisation : le guide méthodologique » issu de la convention d'études entre l'ADGCF – Délégation Bretagne et KPMG – Secteur Public.



© 2014 KPMG S.A., a French limited liability entity and a member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative, a Swiss entity. All rights reserved.

12

✓ À RETENIR

Un projet de mutualisation se déroule généralement en deux temps :

- d'abord, la rédaction du schéma de mutualisation, qui consiste pour les communes et EPCI à se mettre d'accord sur l'identification des enjeux des territoires, les orientations politiques, les choix du périmètre, des champs et du degré de la mutualisation et enfin la formalisation d'un plan d'action ;
- ensuite, la mise en œuvre du schéma de mutualisation, grâce à un pilotage fort, une communication claire et une conduite du changement.

La réunion de tous ces éléments, combinée à un calendrier prévisionnel précis et une évaluation régulière des actions mises en place, permettra une gestion facilitée du projet de mutualisation.